ARASAPE Association régionale de l'action sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Au Conseil intercommunal

Réunis en assemblée extraordinaire le 27.10.2026, les déléguées et délégués des communes membres de l'ARASAPE ont accepté :

1. Les conclusions du **préavis n° 10-2026** concernant les « Autorisations générales législature 2026-2031 »

2. Les conclusions du **préavis n° 07-2026,** concernant la « Dissolution du fonds de réserve projets parascolaires »

3. Les conclusions du **préavis n° 06-2026** concernant la « Création d'un réseau informatique AJE et acquisition du matériel »

4. Les conclusions du **préavis n° 08-2026, amendé,** concernant la « Modification du règlement du réseau « Enfants Chablais »

Les décisions adoptées par le Conseil intercommunal sont soumises à référendum conformément aux articles 166, 167 et 168 LEDP. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Bex, commune siège de l'Association, accompagnée d'un projet de liste de signatures, dans les 10 jours qui suivent la publication des décisions du Conseil intercommunal dans la FAO.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE
Le Président : F. Lecci La secrétaire : E. Desarzens

ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DISTRICT D'AIGLE ET PAYS-D'ENHAUT
ARASAPE
Comité de direction